

Les détails sur ce site [www.mitchellrobert.org](http://www.mitchellrobert.org)

Pour ceux que ça pourrait intéresser, je n'ai aucune psychose, paranoïa ou dépression, le 14 mars 2014, j'ai voulu voir un médecin parce que je me lève avec la rage dans le corps presque tous les matins, (pas de rage envers mon entourage) ça ne se calme pas depuis des années, au contraire plus j'en apprend sur mes droits, la loi et les recours plus ça augmente, c'est plus fort que moi et ça devenait de plus en plus difficile de travailler entre autres, je lui ai raconté un peu mon histoire et elle m'a dit « et vous n'avez jamais consulté pour ça depuis tout ce temps (9 ans), » alors par un subterfuge sans aucune autorisation d'un tribunal, ( le 17 février 2012, le tribunal a refusé l'examen psychiatrique) ni la mienne ou une quelconque plainte, du 14 au 17 mars 2014, de force ils m'ont interné en psychiatrie à l'hôpital de Lévis, ben oui ils ont osé, 3 jours le cul à l'air dans une jaquette d'hôpital parmi des vrais psychiatisés et non les moindres, avec un préposé entre autres qui tente d'augmenter le taux de stress, donc je n'ai pas eu le choix et tant qu'à être là avec un psychiatre aussi bien en profiter, je lui ai raconté mon histoire sans retenu, mes sentiments face à ce qui m'arrive et mes intentions de ne jamais céder sur mes droits, il m'a posé quelques questions très précises et a vite conclu que je n'ai pas de psychose parce que je suis cohérent et les faits sont réels, pas de paranoïa les policiers peuvent faire ce qu'ils veulent ça me passe 100 pieds par-dessus la tête, c'est politique et si je n'ai pas encore été voir mon député de la CAQ c'est simplement parce que présentement je ne pourrais pas supporter de me faire dire qu'il n'y a rien, que dans le domaine judiciaire il ne peut pas intervenir, etc..., comme le vaurien à St-Arnaud du P.Q. l'a fait, l'incompétence me pue au nez et présentement avec une telle réponse je n'argumenterais pas, je lui botterais le cul, c'est faux que notre représentant élu à l'Assemblée Nationale n'a pas le droit de protéger nos droits fondamentaux, c'est une obligation pour lui et notre rencontre est pour bientôt. Le psychiatre m'a mit en arrêt de travail pour 3 mois et en a rajouter un autre 3 mois depuis.

Conclusion être un battant n'est pas une maladie, c'est inné et légal, nos droits fondamentaux sont garantis par la constitution canadienne et plus ils vont me mépriser en brimant mes droits plus je vais combattre, je n'y peux rien et la preuve contre eux est BÉTON, on pourrait me qualifier, avec raison, être un homme en colère et qui a le droit d'être en colère.